

Saran, le 27 juillet 2025

Le QSL, Quartier Sans Limite.

Mardi 22 juillet 2025 le pire a pu être évité grâce à la vigilance et au professionnalisme des agents du Quartier de Semi-Liberté (QSL) du CPOS.

La veille, lundi 21 juillet, les collègues ont entendu un crépitement s'apparentant à des bruits de TASER (pistolet à impulsion électrique) lors de la sortie du détenu **F** à 8h00.

Mardi matin, lors de leur prise de service, les agents du QSL prennent l'initiative de procéder à un contrôle des casiers afin de lever le doute. Casiers situés à l'entrée du bâtiment.

Surprise Ô Surprise ! voilà que les surveillants tombent sur un **TASER** de marque « **801 TYPE** » de **5000k volt** dans le casier N° 117 attribué au détenu **F**.

Quelles étaient les intentions du détenu avec cette arme et comment se l'est-il procuré ?

Vendredi 25 juillet 2025, lors d'une fouille inopinée, les agents découvrent une lame de scie sauteuse à la cellule 105 occupée par les détenus **H** et **V**.

Encore une fois l'UFAP dénonce le laxisme avec lequel certains aménagements de peine sont accordés à des détenus qui ne présentent aucun projet de réinsertion.

Au prétexte qu'il faille désengorger la détention, le Quartier de Semi-Liberté ou, disons plutôt, le **Quartier Sans Limite**, devient une variable d'ajustement de la surpopulation pénale au CPOS.

L'UFAP félicite nos collègues du QSL pour leur professionnalisme ainsi que la vigilance dont ils ont fait preuve et exige de l'Administration pénitentiaire une récompense à la hauteur de leurs actes.

Le bureau local UFAP du CPOS.
Angui ANASSE